

---

## N°01-2017/2018 du Mercredi 28 Juin 2017

---

- |                             |                                  |
|-----------------------------|----------------------------------|
| <b>TRESORERIE</b>           | - Absence à l'Assemblée Générale |
| <b>COMMISSION JEUNES</b>    | - Informations Saison 2017/2018  |
| <b>C.D.O.</b>               | - Désignations Saison 2017/2018  |
| <b>COMMISSION TECHNIQUE</b> | - Charte des Entraîneurs         |

**B.O expédié le: Vendredi 30 Juin 2017**

**☐ ASSEMBLEE GENERALE**

Voici la liste des clubs sanctionnés pour ABSENCE à l'Assemblée Générale du 10 Juin 17 :

- ALPHA PROVENCE
- ST REMY SPORT
- BC ARLESIEN
- BC TRETSOIS
- MACCABI SPORTS

**COMMISSION JEUNES****☐ INFORMATIONS SAISON 2017/2018**

- Plus de catégorie U18F avec les U16F & U17F.  
La catégorie U18F évolue en championnat SENIORS FEMININS.
- Pas de championnat départemental U20 Féminin la saison prochaine.
- Horaires Officiels des matchs :

U11 - Féminin et Masculin	SAMEDI	13H30
U13 - Féminin et Masculin	SAMEDI	15H30
U17 - Féminin	SAMEDI	17H30
SENIORS D1 - Féminin et Masculin	SAMEDI	20H00
SENIORS D2 - Masculin	SAMEDI	20H00 <i>au lieu du Dimanche 8H00</i>

U15 - Féminin et Masculin	DIMANCHE	09H00
U17 - Masculin	DIMANCHE	11H00 <i>au lieu de samedi 17H00</i>
U20 - Masculin	DIMANCHE	15H00
SENIORS D2 - Féminin	DIMANCHE	10H00
SENIORS D3 - Masculin	DIMANCHE	17H00

**☐ DESIGNATIONS SAISON 2017/2018****➤ JEUNES**

- Arbitrage officiel de la phase de brassage 1ere division de septembre à décembre
- pas d'arbitrage officiel en brassage 2ème division

A partir de janvier, les catégories :

- D1-D2 seront arbitrées par 2 officiels désignés
- D3 - D4 & D5 = arbitre club (pas de désignation officielle)

**➤ SENIORS**

- Toutes les catégories seront couvertes avec 2 arbitres officiels (dans la mesure du possible)

**COMMISSION TECHNIQUE****M. RENUCCI****☐ CHARTE DE L'ENTRAINEUR**

Mise en place de la charte plus progressive pour cette nouvelle saison.

Il est convenu que pour toute équipe engagée en brassage 1ère division, le club devra soit :

- Inscrire un coach déjà diplômé sur l'engagement et le maintenir sur l'équipe jusqu'à la fin de la saison.
- Si le coach n'est pas encore diplômé, le club devra engager à minima le coach en formation dès septembre (stage animateur) puis, si l'équipe est en D1 à partir de janvier, le coach devra à minima obligatoirement être inscrit en formation Initiateur en 2ème partie d'année.

*La Présidente*  
*Frédérique PRUD'HOMME*

*La Secrétaire Générale*  
*Isabelle GERARD*